



Caution non restitué ...celà fait 2ans

Par **Okmak**, le **25/06/2008** à **23:47**

Bonjour,rnrn Je voudrais avoir vos conseils avant de saisir le juge d'instance pour pour une caution d'un appartement que j'ai quitté en aout 2006 et je n'ai toujours pas recuperé la totalité de ma caution et aucun arreté des comptes n'a été fait.rnrn Cet appartement m'était loué par une agence immobiliere qui le gere également.J'ai déjà consulté le conciliateur sans aucun résultat, quand j'ai voulu contacté la proprietaire "le bailleur" j'ai appris son décès et je n'ai pas pu trouver son heritier. rnrn Au tribunal d'instance la conseillere m'a prevenu que l'agence immobiliere n'était pas responsable juridiquement.rnrn Devrais-je porter plainte contre l'agence ? Si c'est contre la proprietaire comment je pourrais le retrouver.rnrn Je vous remerci d'avance pour vos conseils.

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **18:20**

A moment de l'état des lieux, lorsque vous avez quitté l'appartement, des travaux de réfection et (ou)de nettoyage ont-ils été notés ???rnrnSi c'est le cas, avez-vous reçu de la part de l'agence le détail des frais engagés ?rnrnPour avoir des explications, c'est l'agence qu'il faut contacter.rnSelon ce qu'elle va vous répondre, on regardera les démarches que vous pourrez effectuer.rnPouvez-vous nous donner le montant approximatif de la caution ?rnCordialement

Par **Okmak**, le **26/06/2008** à **21:57**

Bojour Laurernrn J'ai quitté l'apartement dans un etat nettement mieux que quand je l'ai loué,rnà ce point là l'agence a logiquement a rien à me reprocher, mais comme ils ont pas

encore fait le decompte je ne peux pas savoir, en tout cas pour etre plus precis sur l'etat des lieux de sortie, rien de special.rnrn L'agence ne me dit rien à part q'ils ont du retard.....bla..bla..rnrn La caution etait de 950E environ J'ai resussi à avoir 600 E apres un coup d'enervement il y a environ 1 ans. rnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **22:39**

Bonsoir Okmak,rnVous envoyez à l'agence très rapidement une lettre recommandée avec Accusé Réception en les mettant en demeure de vous rembourser dès réception de ce courrier la caution (moins les 600€ qui vous ont été reversés - il faut que vous indiquiez la somme exacte restant due) et en sus les intérêts courants depuis votre départ de l'appartement.rnVous indiquez bien que si le... (vous donnez une date, environ 1 semaine mais mentionnez bien la date) aucun remboursement n'est intervenu, vous les assignez, sans autre rappel de votre part, devant le Tribunal.rnTenez nous au courantrnCordialement